



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 98 g) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2013 à juin 2014.

Pendant la période considérée, le Centre a continué d'aider les États Membres et les organisations intergouvernementales et organisations de la société civile qui lui en ont fait la demande à promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité.

Face à l'instabilité et aux conflits persistants dans certaines régions de l'Afrique – en particulier en Afrique centrale et au Sahel – situation aggravée par la menace que représente la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites pour la paix, la sécurité et le développement socioéconomique, le Centre s'est employé à aider les États à combattre la prolifération illicite de telles armes et à réformer leur secteur de la sécurité. Il a aidé les États Membres à mettre en œuvre les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux visant à combattre la prolifération des armes légères et de petit calibre, et dispensé une formation aux autorités civiles, notamment aux commissions nationales en charge de la lutte contre les armes légères et de petit calibre, et aux forces de défense et de sécurité. Le Centre s'est également efforcé, en partenariat avec les organisations de la société civile, de promouvoir l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et sa ratification.

Le Centre a aidé les États Membres à respecter leurs obligations au titre des traités et autres instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive,

* A/69/50.



y compris les armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'objectif étant de renforcer les capacités des autorités nationales dans la région.

Le Centre a continué d'apporter un appui technique et fonctionnel sur les questions de désarmement aux réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en particulier à ses trente-sixième et trente-septième réunions ministérielles, tenues à Kigali, en août 2013, et à N'Djamena en décembre 2013.

Le Centre ne peut compter que sur les contributions volontaires pour exécuter ses programmes; le Secrétaire général souhaite à ce sujet exprimer sa gratitude aux États Membres et autres partenaires dont les contributions financières et en nature ont permis de soutenir le fonctionnement et les programmes du Centre et invite ceux qui le peuvent à lui verser des contributions volontaires pour l'aider à exécuter son mandat.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Fonctionnement et mandat du Centre	4
III. Activités du Centre	4
A. Paix et sécurité	5
B. Armes légères et de petit calibre	6
C. Autres questions relatives aux armes classiques	8
D. Armes de destruction massive	8
E. Information et sensibilisation	9
IV. Situation opérationnelle	10
A. Situation financière	10
B. Dotation en effectifs	10
C. Renforcement des capacités des membres du personnel des Nations Unies	11
V. Conclusion	11
Annexe	
État du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2013	12

I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/61, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre et l'utilité de l'aide qu'il a fournie aux États d'Afrique centrale, en se félicitant de sa contribution au désarmement, à la paix et à la sécurité sur le continent.
2. Le présent rapport fait suite à la demande de l'Assemblée générale, qui a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution. Il porte sur les activités menées par le Centre pendant la période allant de juillet 2013 à juin 2014. On trouvera en annexe un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre.

II. Fonctionnement et mandat du Centre

3. Le Centre, dont le siège est à Lomé, a été créé en 1986 par la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Son fonctionnement est financé par les ressources existantes du Secrétariat et par les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs. Il aide, à leur demande, les États Membres, l'Union africaine et les autres organisations intergouvernementales concernées à promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité en Afrique.

III. Activités du Centre

4. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de mener son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre; armes de destruction massive; information et sensibilisation; et coopération et partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et autres entités.
5. Le Centre travaille en partenariat avec les établissements universitaires, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, pour mettre en œuvre ses programmes, projets et autres activités en matière de désarmement, de paix et de sécurité. Pour aider les États d'Afrique à relever les importants défis qui se présentent à eux dans les domaines de la sécurité et du désarmement, le Centre a continué de mettre l'accent sur les activités ayant pour but de prévenir le commerce illicite et la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre et de réformer les forces de défense et de sécurité afin de réduire la violence et les conflits armés et de créer des institutions de sécurité efficaces, inclusives et responsables. Le Centre appuie les États Membres et les organisations intergouvernementales d'Afrique dans ces domaines en renforçant leurs capacités et à la faveur de ses initiatives de formation, d'assistance technique, de recherche et d'information.
6. Le Centre aide les États d'Afrique dans les efforts qu'ils déploient pour respecter pleinement les grandes obligations qui sont les leurs au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment pour ce qui est de l'établissement de leur premier rapport national. Il contribue également à la mise au point de plans de renforcement des capacités pour les pays qui le souhaitent dans l'espoir d'améliorer l'application des instruments connexes dans la région.

A. Paix et sécurité

7. Le Centre a mené diverses activités visant à aider les États Membres qui le souhaitent, y compris des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, à réformer leurs forces de défense et de sécurité.

8. Face aux problèmes de sécurité existant dans la région du Sahel, le Centre a conçu plusieurs projets aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en tenant compte des réunions consultatives à teneur technique organisées sur les problèmes de sécurité au Sahel et au Maghreb à Berlin, à Dakar et à Wilton Park, à Steyning (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et du Nord). Pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie intégrée, le Centre travaille en collaboration étroite avec les commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre du Burkina Faso, du Mali et du Niger en ce qui concerne la gestion des armes classiques et des munitions dans ces pays. Il mène ses activités en étroite coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Service de la lutte antimines des Nations Unies et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

9. Le Centre a continué d'apporter un appui fonctionnel au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en informant ses membres de l'état d'avancement du processus de désarmement dans la sous-région et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité dans le contexte de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Il a mis l'accent sur la promotion de l'application, à l'échelle nationale, des instruments internationaux et régionaux pertinents aux fins du désarmement, en s'efforçant de déterminer les obstacles rencontrés dans la sous-région et les occasions à saisir. Il a prêté son concours pour les trente-sixième et trente-septième réunions ministérielles du Comité, qui ont été tenues respectivement à Kigali en août 2013 et à N'Djamena en décembre 2013. Il a présenté des rapports actualisés sur l'état d'avancement du processus de désarmement dans la sous-région et sur les progrès accomplis dans l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) et prodigué ses conseils techniques dans le cadre des débats qui ont été organisés en vue de l'établissement du projet d'ordre du jour de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Comme cela lui avait été demandé, le Centre a aidé les membres du Comité à procéder à des échanges d'informations sur les expériences acquises à l'échelle nationale dans l'application de la Convention de Kinshasa et du Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique. Il a également lancé un projet visant à harmoniser les législations nationales avec ces instruments. Il a par ailleurs prêté un appui technique au Comité dans le cadre de ses débats sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

10. Par ailleurs, le Centre a fourni aux experts du Comité des conseils sur la gestion des stocks d'armes et de munitions lors d'une réunion sur l'application de la feuille de route et la mise au point d'une stratégie intégrée de lutte contre le

terrorisme et la prolifération des armes légères en Afrique centrale, qui a été organisée par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, avec l'appui du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, du 22 au 24 avril 2014, à Bujumbura. Le Centre a encouragé l'application des normes internationales sur le contrôle des armes légères et des Directives techniques internationales sur les munitions, qui ont pour but d'aider les États Membres à s'acquitter des obligations qui sont les leurs au titre du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

11. Le Centre a appuyé les efforts déployés pour améliorer la sécurité et le respect des droits de l'homme avant la tenue de l'élection présidentielle et des élections nationales à Madagascar, qui se sont déroulées aux mois d'octobre et décembre 2013 respectivement. En coopération avec les forces de défense et de sécurité malgaches, la Commission électorale nationale indépendante pour la transition, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Madagascar, le Centre a mis l'accent sur les liens existant entre la réforme du secteur de la sécurité et le contrôle des armes légères et de petit calibre. Il a rappelé les normes internationales préconisant le respect du principe de proportionnalité en cas de recours aux armes à feu en période électorale et a fait tenir aux services de sécurité malgaches son guide à l'intention des forces et services de sécurité concernant le maintien de l'ordre public en période électorale.

B. Armes légères et de petit calibre

12. Le Centre a aidé les États Membres africains à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux de lutte contre le commerce illicite et la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre en contribuant à l'élaboration de plans d'action sur les armes légères aux niveaux régional et national et en renforçant les capacités des gouvernements et de la société civile en matière de maîtrise des armes légères.

13. En sa qualité d'observateur au sein du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Centre a continué de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine et de fournir un appui technique au Comité directeur dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre et du Programme de l'Union africaine concernant les capacités en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il a aussi encouragé l'application des instruments sous-régionaux pertinents pour lutter contre les armes légères et de petit calibre, et il a apporté un appui fonctionnel au Comité directeur en rapport au projet de l'Union africaine et de l'Union européenne visant à lutter contre les armes à feu illicites en Afrique, dans le cadre de l'exécution de la deuxième phase de ce projet.

14. Au titre d'un programme d'assistance conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne concernant la lutte contre les armes légères, que le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat est chargé d'appliquer, le Centre

a appuyé l'organisation de manifestations à l'échelle sous-régionale pour aider les États Membres en rapport à certains points délicats des mesures concrètes de réglementation des armes, et notamment d'un atelier à l'intention des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest sur l'application de l'Instrument international de traçage, à Lomé, en mars 2014, d'un stage de perfectionnement sur les Directives techniques internationales sur les munitions pour les pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est qui fournissent des contingents dans le cadre du programme de gestion des connaissances SaferGuard, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, en avril 2014, et d'un stage national de suivi sur les Directives techniques internationales sur les munitions, à Monrovia, en mai 2014, auquel a aussi participé le personnel de la Mission des Nations Unies au Libéria. L'atelier sur l'Instrument international de traçage a été l'occasion, pour les responsables des programmes nationaux de traçage des États d'Afrique de l'Ouest, d'aborder avec leurs homologues des autres pays, les représentants de l'Organisation des Nations Unies et les experts internationaux leurs expériences et les obstacles auxquels ils se heurtaient. Les représentants de la Côte d'Ivoire et du Ghana ont pris une mesure de confiance en évoquant ensemble leurs expériences respectives dans l'application de l'Instrument, par exemple en ce qui concerne les initiatives nationales de traçage et les services de gestion des stocks d'armes et les services de balistique. Les participants au stage de perfectionnement sur les Directives ont bénéficié de conseils d'experts pour mieux gérer les stocks de munitions classiques, l'accent étant mis sur l'application des Directives sur le terrain. Des représentants du Service de la lutte antimines des Nations Unies, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et du Mines Advisory Group, une organisation non gouvernementale, ont aussi participé et évoqué leurs expériences.

15. En appui aux efforts déployés par le Gouvernement ivoirien aux fins du contrôle des armes, et fort du soutien financier du Gouvernement japonais, le Centre a établi un manuel sur les procédures à suivre, à l'échelle nationale, en ce qui concerne la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes. Ces procédures ont été alignées sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères, les Directives techniques internationales sur les munitions, les instruments régionaux et internationaux et la législation nationale. Par ailleurs, le Centre a organisé un atelier de formation des formateurs à Grand-Bassam, auquel ont participé 25 agents de la police nationale, de la gendarmerie, des forces armées et des services des douanes, ainsi que des offices nationaux des eaux et forêts ivoiriens. Le Centre a aussi mis au point des outils de formation sur les cadres juridiques et normatifs concernant le contrôle, le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre, les procédures de stockage des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, et la destruction des armes excédentaires ou obsolètes.

16. Le Centre a continué d'appuyer la Commission nationale sur les armes légères du Togo dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre pendant la période 2012-2016. En coopération avec la Commission nationale, le Centre a mis au point un programme de marquage des armes détenues par des civils, de sensibilisation de la population à l'importance du marquage et de promotion du marquage des armes appartenant à l'État conformément à la Convention de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et

autres matériels connexes, au Programme d'action relatif aux armes légères et à l'Instrument international de traçage. Cette initiative a été prise à la suite d'une enquête menée par la Commission nationale sur les détenteurs d'armes légères et l'établissement d'un programme national de délivrance de permis.

17. Pour favoriser une amélioration de la sécurité au Mali et au Sahel et avec le soutien financier de l'Allemagne, le Centre a contribué à la remise sur pied de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre du Mali. Par ailleurs, le Centre a apporté un soutien technique à la Commission nationale dans le cadre de ses efforts pour formuler un plan d'action national quinquennal pour le contrôle des armes légères, adopté en février 2014 à l'occasion d'un atelier national. Le Centre continuera d'aider le Mali à appliquer ce plan avec le soutien financier de l'Allemagne et en étroite coopération avec la MINUSMA, le Service de la lutte antimines des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales qui mènent des activités dans le pays. Le Mali a également bénéficié d'un soutien dans le cadre d'un séminaire sur les Directives techniques internationales sur les munitions organisé à l'intention des autorités nationales et du personnel de la MINUSMA.

18. Le Centre a appuyé le Burkina Faso, le Niger et la Sierra Leone par l'acquisition de machines de marquage des armes et l'organisation d'ateliers nationaux sur les normes internationales relatives aux meilleures pratiques en matière de marquage et de formation initiale.

C. Autres questions relatives aux armes classiques

19. Le Centre a encouragé les États Membres africains à signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes après son adoption en avril 2013. En collaboration avec les organisations de la société civile, les parlementaires et d'autres partenaires, il s'est efforcé de faire comprendre aux États l'importance du Traité et de promouvoir sa ratification par les parlements nationaux. Il a coopéré avec le Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères en apportant sa contribution technique aux ateliers de formation des formateurs à l'intention des organisations de la société civile menant des activités de promotion du Traité à l'échelle nationale. Ces ateliers ont été organisés à Accra, Dakar et Lomé au début de 2014. Par ailleurs, le Centre a poursuivi sa coopération avec Action mondiale des parlementaires pour faire comprendre l'importance du Traité et a apporté un soutien fonctionnel à une session conjointe des membres du Parlement panafricain et d'Action mondiale des parlementaires, à Johannesburg (Afrique du Sud), en octobre 2013. Conjointement avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre a également fourni un appui fonctionnel au Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre en tenant un forum d'échange et de coopération parlementaires Sud-Sud, à Lomé, en mai 2014.

D. Armes de destruction massive

20. Le Centre a aidé les États Membres dans leurs efforts pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs aux acteurs non étatiques. Avec le soutien

financier de la Norvège et des États-Unis d'Amérique, il a lancé un projet intitulé « Renforcement de la participation des États Membres à l'application de la résolution 1540 (2004) : vers le dixième anniversaire » dans le but de renforcer la capacité des États africains d'appliquer la résolution, en mettant l'accent sur l'établissement des rapports nationaux initiaux. Le Centre a organisé trois ateliers régionaux, un pour les pays francophones, un pour les pays anglophones et un pour les pays lusophones, afin de faciliter l'établissement et la soumission des rapports initiaux en application de la résolution.

21. L'atelier à destination des États Membres francophones a été accueilli par le Gouvernement gabonais à Libreville en mars 2014. Y ont participé des représentants des pays suivants : Comores, Congo, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Mali, Mauritanie, République centrafricaine et Tchad. En coopération avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et l'Institut d'études sur la sécurité, le Gouvernement sud-africain a accueilli l'atelier à l'intention des États anglophones à Pretoria, en avril 2014, auquel ont participé des représentants de l'Afrique du Sud, de la Gambie, du Lesotho, du Malawi, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. L'atelier à destination des États Membres lusophones a eu lieu en juin 2014, à Lomé, avec la participation de représentants de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe.

22. Immédiatement après les ateliers, les Gouvernements gabonais et togolais ont invité les experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) à des tables rondes par pays sur l'application de la résolution à Libreville et Lomé. Des responsables gouvernementaux venus de divers ministères et des représentants des forces de sécurité des deux pays ont discuté d'activités spécifiques de mise en œuvre. Le Gabon a annoncé le développement, à titre volontaire, d'un plan d'application national définissant ses priorités et ses stratégies pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution. Le Togo a annoncé la création d'un comité interministériel de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

23. Dans le cadre du programme plus large d'assistance en vue de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, financé par l'Union européenne, le Centre a organisé, en coopération avec l'Unité d'appui à l'application, deux ateliers nationaux sur la mise en œuvre de la Convention, au Bénin et au Burkina Faso, en décembre 2013. Ces ateliers, qui ont réuni les acteurs concernés à l'échelle nationale, les organismes nationaux d'application et des experts régionaux et internationaux, visaient à renforcer les capacités nationales au regard des obligations découlant de la Convention, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance, les mesures législatives et administratives, les activités d'information et l'adoption d'un code de conduite sur les normes de sécurité et de sûreté biotechnologiques.

E. Information et sensibilisation

24. Le Centre a mis au point une nouvelle stratégie de communication afin de mieux informer de son travail et de ses priorités les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organismes de la société civile et le

public en général, et d'améliorer ses échanges avec eux. Dans le cadre de ces efforts et dans l'espoir que ses activités reçoivent un soutien plus large, il a organisé des réunions avec les médias internationaux dans plusieurs pays : à Bamako, en février 2014, à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Libreville, en mars 2014, et à Pretoria en avril 2014.

25. Son bulletin électronique, « UNREC Focus », a été consulté par plus de 5 000 abonnés mondiaux pendant la période considérée. Son site Web, qui est disponible en anglais et en français, comprend désormais de nouvelles fonctionnalités interactives et des informations sur l'expertise du Centre et ses projets en cours. On a recensé 58 000 visites sur ce site entre juillet 2013 et juin 2014.

26. Le Centre a pu étendre ses activités de sensibilisation en collaboration avec des organisations non gouvernementales régionales et internationales qui lui ont apporté un concours en nature, comme la Fondation Friedrich Ebert, l'Institut d'études sur la sécurité, l'Action mondiale des parlementaires, le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et le Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères.

27. Le Centre a organisé deux séances d'information à l'intention des membres du corps diplomatique en poste à Lomé : la première, en juin 2013, sur le Traité sur le commerce des armes et la manière dont le Centre pouvait aider les États Membres à obtenir des États africains qu'ils le ratifient rapidement, la deuxième, en juin 2014, sur les débats au sein de la Première Commission et les activités que le Centre menait ou envisageait de mener.

IV. Situation opérationnelle

A. Situation financière

28. Pendant la période considérée, le Centre a reçu des contributions volontaires destinées à son fonds d'affectation spéciale d'un montant total de 595 289 dollars. On trouvera à l'annexe du présent rapport des renseignements sur l'état du fonds pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014.

29. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements allemand, américain, australien, japonais, néerlandais, néo-zélandais, norvégien et togolais, ainsi qu'à l'Union européenne, pour leurs contributions financières et leur concours. Il tient également à remercier l'Institut d'études sur la sécurité, l'Action mondiale des parlementaires, le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et la Commission nationale sur les armes légères de la Côte d'Ivoire.

B. Dotation en effectifs

30. Actuellement, le poste de directeur, un poste de spécialiste des questions politiques et deux postes de membres du personnel d'appui recrutés sur le plan national sont financés à partir du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les frais afférents au personnel en charge des projets sont toujours financés à partir de contributions volontaires. Pendant la période considérée, le Centre a renforcé sa coopération avec le Programme des Volontaires des Nations Unies. Le

Secrétaire général tient aussi à remercier le Gouvernement finlandais, qui finance un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, et le Gouvernement des États-Unis, qui finance un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il fait aussi part de ses remerciements au Gouvernement allemand pour avoir lancé le processus de recrutement d'un administrateur auxiliaire qui devrait rejoindre l'équipe du Centre à la fin de 2014.

C. Renforcement des capacités des membres du personnel des Nations Unies

31. Le Centre a profité de la présence d'experts internationaux pour former son personnel à Lomé et les membres du personnel des départements, bureaux et entités de l'Organisation des Nations Unies intéressés dans la région sur l'Instrument international de traçage et les Directives techniques internationales sur les munitions. De hauts responsables de la Commission nationale sur les armes légères et du Ministère de la défense du Togo ont aussi participé à la formation sur les Directives.

V. Conclusion

32. Pendant la période considérée, le Centre a continué de soutenir l'action menée par les États Membres dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité, et collaboré avec plusieurs partenaires pour identifier des synergies possibles afin de promouvoir les objectifs de désarmement et de non-prolifération en Afrique.

33. Le Centre a aidé les États Membres qui le souhaitent à réformer leurs forces de défense et de sécurité, à lutter contre le commerce illicite et la propagation incontrôlée des armes légères et de petit calibre et à appliquer les différents instruments relatifs aux armes de destruction massive, au désarmement et à la non-prolifération. Il a aussi pris des initiatives pour promouvoir la signature et la ratification du Traité sur le commerce des armes et mené des activités d'information pour faire comprendre l'importance des objectifs de désarmement et de non-prolifération.

34. L'augmentation considérable des demandes d'assistance de la part des États Membres et des organisations intergouvernementales témoigne bien de la pertinence des travaux du Centre dans les domaines de la réglementation des armes, du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité dans la région. Fort de son expertise dans ces domaines et de son expérience, le Centre continuera de concevoir et d'exécuter de nouveaux projets et des activités pour répondre aux besoins propres aux États Membres de la région.

35. Dans le cadre de son programme et de ses activités, le Centre collabore avec de plus en plus de partenaires et il a renforcé son assise continentale en créant des réseaux et des partenariats au niveau panafricain et à l'échelle sous-régionale. Il a également bénéficié des partenariats qu'il a conclus ou qu'il entretient avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales, régionales et

sous-régionales, ainsi qu'avec diverses organisations non gouvernementales, institutions universitaires et organisations de la société civile. Sa capacité de coordonner son action avec les autres acteurs et de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience a favorisé son développement institutionnel.

36. Le Centre est prêt à continuer d'aider les États Membres à relever les défis qui se présentent à eux en Afrique en matière de désarmement et de non-prolifération. Le Secrétaire général encourage tous les États Membres et les autres donateurs à fournir au Centre les contributions financières et le concours dont il a besoin pour fonctionner et s'acquitter entièrement et efficacement de son mandat.

Annexe

État du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2013

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du fonds au 1^{er} janvier 2013	206 832
Recettes	
Contributions volontaires	595 289 ^a
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	72 995 ^b
Intérêts créditeurs	4 633
Recettes diverses	1 269 ^c
Ajustement sur exercice antérieur	416 539 ^d
Total, recettes (après ajustement sur exercice antérieur)	674 186
Dépenses	368 023
Dépenses d'appui aux programmes	47 545
Total, dépenses	415 568
Réserves et solde du fonds au 31 décembre 2013	881 989^e

^a Pendant la période considérée, le Centre a reçu des contributions d'un montant total de 595 289 dollars versées par l'Australie (50 000 dollars), l'Allemagne (414 354 dollars), la Nouvelle-Zélande (19 975 dollars), les Pays-Bas (80 000 dollars) et le Togo (30 960 dollars).

^b Fonds reçus du Programme des Nations Unies pour le développement.

^c Remboursement de dépenses de l'exercice antérieur.

^d Ajustement au titre de la réduction des dépenses en 2012.

^e Montant comprenant les réserves et le solde du fonds au 1^{er} janvier 2013, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées durant l'année 2013, après ajustement au titre de la réduction des dépenses en 2012.